CGA CONTACT
Le journal de la petite entreprise

MARS/AVRIL 14
Bimestriel

Surface approx. (cm²) : 468

FINANCES

Les plateformes d'initiative locale, mode d'emploi

Prêt sans intérêt ni garantie, accompagnement des porteurs de projets, parrainage des futurs entrepreneurs : les plateformes d'initiative locale (PFIL) dynamisent la création d'entreprise.

Ces structures locales de financement de la création d'entreprise sont des associations loi 1901 qui regroupent différents acteurs : collectivités territoriales, organismes intercommunaux, banques, entrepreneurs, chambres consulaires... Tous partagent un même engagement en faveur du développement économique local. Et une même "philosophie" de l'accompagnement entrepreneurial, fondée sur deux valeurs clés : la solidarité et le désintéressement.

La plupart des PFIL sont membres du réseau Initiative France (anciennement France Initiative), créé en 1985 et qui rassemble 230 associations locales implantées sur la quasi-totalité du territoire. Avec 16 107 entreprises financées en 2012 et plus de 37 141 emplois générés en première année, avec près de 900 salariés et 14 400 bénévoles mobilisés, Initiative France est le premier réseau associatif de financement et d'accompagnement de la création/reprise d'entreprises en France. Pour identifier la plateforme la plus proche de chez vous, rendez-vous sur le site initiative-france.fr (carte de France interactive).

Quels services ?

Les plateformes Initiative interviennent de plusieurs manières pour soutenir les créateurs et repreneurs. Au cœur du dispositif, on trouve le prêt d'honneur sans intérêt ni garantie personnelle. D'un montant variable entre 1 000 et 16 000 € environ, il permet au porteur de projet de renforcer ses fonds propres pour obtenir ainsi plus facilement un financement bancaire complémentaire.

Ce prêt d'honneur est accordé par un comité d'agrément sur la base d'un dossier que les professionnels de la plateforme auront aidé à constituer. Il est attribué à titre personnel et non à l'entreprise en création. Le créateur ou repreneur est invité à présenter son projet devant le comité d'experts (chefs d'entreprises, banquiers, experts-comptables, conseillers techniques...) qui décidera de la nature et du montant du prêt.

En 2012, le montant total de ces prêts sans intérêt ni garantie accordés par les plateformes s'élève à 159 M€ (en hausse de 3%) : 124 M€ pour les prêts d'honneur des plateformes et 35 M€ pour les prêts Nacre (dispositif public réservé aux demandeurs d'emploi). L'attribution de ces prêts d'honneur a un puissant effet de levier sur les banques qui font confiance aux projets des créateurs soutenus par le réseau. Un euro de prêt d'honneur entraîne en moyenne 8,1 euros de financements bancaires. L'année dernière, pour la première fois dans l'histoire du réseau, la barre du milliard d'euros de prêts bancaires accordés en complément de prêts d'honneur a été franchie (1 004 M€).

L'attribution des prêts d'honneur va de pair avec un accompagnement des créateurs pendant la préparation de leur dossier et pendant toute la durée de remboursement (3 ans en moyenne). À ce titre, 53 700 chefs d'entreprise ont été accompagnés en 2012, dont 18 120 nouveaux entrepreneurs de l'année. Ils ont bénéficié du soutien des équipes permanentes et bénévoles des plateformes, soit 861 salariés et 14 400 bénévoles, dont 4 450 parrains.

Les entreprises de la génération 2010, qui ont reçu le soutien financier et humain du réseau affichent, après 3 ans d'existence, un taux de pérennité de 86%. Ce chiffre, nettement supérieur à la moyenne nationale, s'explique par le bon dimensionnement des plans de financement et par la qualité de l'accompagnement. CQFD. ■

Eléments de recherche : PFIL ou Plateforme d'Initiative Locale ou Plateforme France Initiative : réseau associatif de financement pour création/reprise d'entreprise, toutes citations